

Séance d'Installation du 03-12-2012

Pacte de majorité. (*point 2 de l'ordre du jour*)

M. le Bourgmestre, chers collègues

Nous ne contestons évidemment pas la légitimité du Collège échevinal tel qu'il nous est proposé: il est le résultat d'une élection démocratique et il appartient à la majorité constituée légalement à l'issue de ce scrutin d'en choisir les membres. Il n'y a donc apparemment aucune raison d'émettre un vote défavorable à ce « pacte de majorité ».

Toutefois, cette composition du Collège échevinal est contraire, non seulement à nos principes, mais aux principes exprimés par tous les partis présents autour de cette table qui, dans leurs déclarations, se sont prononcés chacun pour plus d'égalité entre les sexes.

Or, une seule femme sur sept mandataires nous paraît être une discrimination contraire à la démocratie. Et nous ne sommes pas les seuls à penser de la sorte puisque lors de la campagne « Votez sans préjugés » des FPS, nous avons, entre autres, pu lire ceci : « **La participation équilibrée des femmes et des hommes à l'exercice du pouvoir constitue un enjeu fondamental pour le bon fonctionnement de tout État démocratique. Pour les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), la notion même de démocratie justifie la représentation proportionnelle à l'intérieur de la sphère politique de ceux et celles qui composent notre population.** »

Vous nous objecterez peut-être que cette discrimination résulte de la volonté des électeurs puisque vous avez pris en considération les votes de préférence des élus.

— À cela, nous répondrons 3 choses :

1. Si, comme nous, le PS avait confectionné sa liste en respectant une stricte alternance, homme, femme, le résultat des urnes aurait probablement été différent.
2. Si l'on s'en tient au seul critère des votes préférentiels, on constate qu'une conseillère a récolté plus de voix que le 5^e échevin de ce pacte de majorité.
3. Il vous était donc loisible de baser votre choix sur d'autres critères, dont par exemple celui d'un juste équilibre entre les candidats masculins et féminins.

— À défaut d'équilibre, vous auriez pu au moins vous inspirer de la loi votée sur proposition du PS avec l'appui d'Écolo-Groen et imposant **un tiers de femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse**. Dès lors, on est en droit de se poser la question : et pourquoi pas dans l'administration des communes ?

— C'est donc en parfait accord avec les argumentations du PS que nous ne pouvons cautionner ce manque d'équité à l'égard de la majorité du corps électoral de notre commune constitué, faut-il le rappeler, de 52 % d'électrices.

Pour cette raison, vous comprendrez que **notre vote sera négatif**.

Pascal ÉTIENNE,
pour le groupe **ecolo** *plus*